

Formulaire de résiliation de contrat

Sherbrooke Loisirs-Action

Les remboursements sont calculés selon la Loi de la protection du consommateur. Une modification à la Loi prévaut sur ce formulaire. Pour les ateliers à exécutions successives (plus d'une séance) :

La politique de remboursement s'applique comme suit:

· Avant le début des activités : 100 % des frais d'inscriptions (avec réception du formulaire de résiliation de contrat) sont remboursés.

· Après le début des activités :

a) Le montant du remboursement est calculé, au prorata, à partir de la date de réception du formulaire de résiliation de contrat par Sherbrooke Loisirs-Action, selon les cours passés. À cela s'ajoute des frais d'administration de 10 %.

b) Dans le cas d'une note de crédit pour une session subséquente, le frais de 10 % ne sera pas chargé, sauf si le participant se fait finalement rembourser.

Pour les activités d'une seule séance : Conformément à la Loi de la protection du consommateur, il n'y a aucun remboursement lorsqu'il s'agit d'une inscription à une activité d'une seule séance.

Comment résilier le contrat?

Vous devez nous transmettre, par courriel (info@sherbrookeloisirsaction.com), par la poste ou en personne à notre lieu d'affaires, le formulaire de résiliation suivant. Nous disposons de 10 jours, à compter de la date de réception de votre avis, pour procéder au remboursement, s'il y a lieu.

Coordonnées du responsable du compte

Prénom

Nom

Rue

Code postal

Ville

Téléphone

Numéro de facture

En vertu de l'article 193 de la loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat me liant avec Sherbrooke Loisirs-Action.

Conclu le (date de conclusion du contrat)

À (lieu)

Signature

Raison de la résiliation

Changement d'horaire

Le cours ne correspond pas à mes attentes

Réservé à l'administration

Date de réception du formulaire

Montant de la commande

Montant remboursé

Signature de la secrétaire

Signature de la direction